

PROGRAMMES DE FORMATION 2021

Formations Intra-entreprises

REUSSIR DANS LA FILIERE VINS ET SPIRITUEUX

- Cultiver mes talents pour m'installer en viticulture
- Réussir dans ma fonction de dirigeant de domaine(s) ou de cave
- Améliorer la communication entre les vignes, la cave et le caveau
- L'impact du développement durable sur les organisations et les métiers de la filière vin

IMPULSER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE MANAGERIALE

- Développer notre intelligence collective au sein de l'équipe de direction
- Manager le personnel de l'exploitation
- Mieux recruter au sein de l'exploitation
- Mieux gérer son temps et ses priorités
- Gérer les conflits humains au sein de l'exploitation
- Managers de proximité : encadrer une nouvelle équipe et développer la cohésion pour atteindre les objectifs fixés
- Managers de proximité : développer les potentialités de vos collaborateurs en mobilisant les techniques du coaching

MANAGER LES PROJETS POUR DEVELOPPER L'ENTREPRISE

- Manager les projets au sein de l'exploitation

ACCOMPAGNER LES PERSONNES DANS LES CHANGEMENTS

- Définir la méthode pour mobiliser les personnes dans les changements

Important : nous ajustons le parcours détaillé du programme général en fonction des besoins exprimés au niveau de chaque entreprise

Si l'une des thématiques vous intéresse, nous concevons également **vosre formation sur mesure** avec des options complémentaires. Faites votre demande de devis via notre formulaire de contact sur le site ou en adressant un mail à l'adresse suivante :

contact@neoverticales.com

Conditions générales de vente

Formations Intra-entreprises

1. Présentation

Neoverciales est un cabinet de conseil et de formation, dont le siège est établi 5, rue du Helder 75009 Paris (France). Neoverciales réalise des études, du conseil stratégique et opérationnel aux entreprises. Neoverciales développe, propose et dispense également des formations en présentiel intra-entreprise (ci-après dénommée « l'offre de formation Neoverciales »)

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'offre de formation Neoverciales, relatives à des accords sur propositions passés auprès de Neoverciales par tout client professionnel (ci-après « le Client »). L'accord sur proposition implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire ou notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Neoverciales, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que Neoverciales ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV pour l'ensemble des salariés. Le Client reconnaît également, que préalablement à tout accord sur proposition, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Neoverciales, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de formation à ses besoins.

3. Formations intra-entreprise

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprises développées sur mesure et exécutées dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

3.1 Conditions financières

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition

3.2 Documents contractuels

Pour chaque action de formation, une convention établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation.

3.3 Prise en charge par un OPCA

En cas de prise en charge partielle ou totale par un OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. Dans tous les cas, Neoverciales réalise la facturation de la totalité des frais de formation directement au Client.

3.4 Annulation des formations intra-entreprise à l'initiative du Client

Les dates de formation intra-entreprise sont fixées d'un accord commun entre Neoverciales et le Client et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client d'une action de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues aux conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant l'action de formation : aucune indemnité
- report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant l'action de formation : 30% des honoraires relatifs à l'action de formation seront facturés au Client.
- report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant l'action de formation : 70% des honoraires relatifs à l'action de formation seront facturés au Client.

4. Facturation-règlement

Les prix indiqués par Neoverciales sont valables un mois à compter de l'envoi de la proposition. L'offre de formation est réputée acceptée dès la réception par Neoverciales du *bon pour accord signé* par tout représentant habilité du Client, dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la proposition.

L'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation

4.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur. Les frais de déplacements du formateur(s) ainsi que les frais de documentation, les frais liés à des outils de développement (Inventaire Golden etc.), de location de matériel courant (vidéo projecteur, plateforme collaborative etc...) sont facturés en sus.

4.2 Paiement

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client à réception de facture et au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture
- le règlement s'effectue par virement bancaire

Conformément à l'article L 441-6 du Code du commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

5. Limitations responsabilités de Neoverciales

La responsabilité de Neoverciales est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. En aucun cas, la responsabilité de Neoverciales ne saurait être engagée au titre de dommages indirects.

6. Force majeure

Neoverciales ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français sans que cette liste ne soit restrictive : la maladie, l'accident d'un formateur, les grèves et conflits sociaux externes à Neoverciales, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications ou des transports de tout type ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Neoverciales.

commerciale et financière par Neovericales. Sauf disposition contraire dans la proposition Neovericales, un acompte minimum de 20% du cout total de la formation sera versé par le Client.

7. Propriété intellectuelle

Neovericales est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale ...) utilisés par Neovericales pour assurer les formations demeurent la propriété exclusive de Neovericales.

A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans autorisation expresse de Neovericales.

En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 122-4 et L335-2 et suivants du code la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

8. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient économiques, techniques ou commerciaux auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou bien à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par Neovericales au Client.

9. Communication

Le Client accepte d'être cité par Neovericales comme client de son offre de formation. Neovericales peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature de la formation, objet du contrat dans sa liste de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet.

irrévocable et sans réserve des présentes CGV, lesquelles pourront être modifiées par Neovericales à tout moment, sans préavis et sans que cette modification ouvre droit à indemnité pour le Client.

10. Protection des données à caractère personnel du stagiaire

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de la formation réalisée par Neovericales.

En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès de rectification de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition qui peut être exercé en s'adressant à Neovericales, 5 rue du Helder 75009 Paris.

Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par Neovericales aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

La politique sur la protection des données personnelles est disponible sur le site www.neovericales.com

11. Droit applicable- attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige, survenant entre le Client et Neovericales, à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Paris.